

La Minerve



AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-746 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2025, le règlement numéro 2025-746 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de La Minerve.

Le but de ce règlement est d'encadrer le déroulement des séances du conseil municipal.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 10 avril 2025.


Suzanne Sauriol

Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 10 avril 2025, entre 13 h et 15 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 10 avril 2025.


Suzanne Sauriol,

Directrice générale et greffière-trésorière